

CONCERTATION PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

UN PLAN CLIMAT POUR LE TERRITOIRE DE VIENNE AGGLOMERATION

BILAN DE LA CONCERTATION

(Concertation du 21 avril au 21 mai 2023)

1.	INTRODUCTION	3
2.	LES OBJECTIFS DU PLAN AIR CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	3
3.	OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	5
4.	MODALITES DE LA CONCERTATION	5
5.	LA PARTICIPATION	6
6.	LES CONTRIBUTIONS	6
6.1.	CONTRIBUTIONS SUR LES REGISTRES PAPIER ET PAR COURRIEL	6
6.2.	CONTRIBUTIONS SUR LA PLATEFORME DE CONCERTATION	6
7.	CONCLUSION	8
ANNEXE		8
	DOSSIER DE CONCERTATION	8

1. INTRODUCTION

Le Code de l'Environnement stipule que les EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

C'est à ce titre que Vienne Condrieu Agglomération a décidé, par délibération du 27 juin 2018, du lancement de la procédure d'élaboration du Plan Climat.

A l'issue de quatre années de travail ponctuées de comités de pilotage, de commissions, d'inter-commissions, d'ateliers de concertation et d'expertises, et d'une large consultation publique dénommée « concertation 3P » (consultation sur le PCAET, le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan De Mobilité (PDM) le projet de PCAET a été arrêté en Conseil Communautaire par délibération n°22-180 du 27 septembre 2022.

En application du Code de l'Environnement et notamment les articles L120-1 et suivant, une procédure de concertation a été conduite du 21 avril au 21 mai 2023.

2. LES OBJECTIFS DU PLAN AIR CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Le PCAET est la pierre angulaire pour que Vienne Condrieu Agglomération puisse agir sur :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre qui affectent le climat d'aujourd'hui et de demain,
- L'adaptation face aux changements climatiques qui sont déjà perceptibles aujourd'hui mais qui ne feront que s'amplifier dans les années et décennies à venir,
- L'efficacité et la sobriété énergétique en accord avec son objectif TEPOS 2050 de devenir un territoire à énergie positive,
- Le développement des énergies renouvelables pour ce même objectif,
- L'amélioration de la qualité de l'air.

La stratégie Climat Air Energie de Vienne Condrieu Agglomération

Plusieurs principes fondent l'ambition et les actions pour Vienne Condrieu Agglomération :

- L'exemplarité de la collectivité pour tendre vers une administration bas carbone,
- La transversalité et la recherche constante de cohérence avec les autres politiques publiques (mobilité, habitat, développement économique, santé, déchets, cycle de l'eau...),
- L'incitation à agir pour les forces vives du territoire (entreprises, habitants, associations,) et la participation des acteurs du territoire et des habitants dans l'élaboration de ce projet et sa mise en œuvre,
- Le développement économique notamment au travers de l'économie circulaire et de la consommation locale,
- L'accompagnement et le renforcement des actions déjà initiées.

Vienne Condrieu Agglomération se fixe, à moyen et long terme, les objectifs suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire de 24% entre 2016 et 2030 et de 74% entre 2016 et 2050 ;
- Augmentation du ratio émission de gaz à effet de serre / séquestration de 6% en 2016 à 25% d'ici 2050 ;

-
- Réduction des consommations d'énergie du territoire de 12% entre 2016 et 2030 et de 50% entre 2016 et 2050 ;
 - Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique passant de 17% à 2016 à 33% en 2030 et 88% en 2050 ;
 - Des objectifs de réduction des différents polluants atmosphériques sur le territoire (COVNM, NH3, NOx, PM10, PM2.5, SO2) ;
 - Des objectifs qualitatifs en matière d'adaptation au changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'actions opérationnel de 90 actions, organisé en onze grands axes stratégiques, a été coconstruit.

3. OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Fournir une information claire sur le plan
- Compléter, si besoin, certains points du PCAET.

Cette concertation règlementaire complète la concertation 3P menée entre décembre 2021 et février 2022. Une partie des contributions issues de la concertation 3P ont été intégrées dans le projet soumis à la concertation règlementaire.

4. MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités mises en place par Vienne Condrieu Agglomération pour cette concertation sont les suivantes :

- La concertation s'est déroulée du 21 avril au 21 mai 2023
- Un dossier de concertation a été mis à disposition du public :
 - o sur internet, sur la plateforme <https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>
 - o dans les locaux du siège de Vienne Condrieu Agglomération
- Les attentes, observations et propositions du public ont été recueillies par le biais des supports suivants :
 - o L'espace internet dédié (<https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>)
 - o Les registres papiers mis à disposition du public au siège de Vienne Condrieu Agglomération
 - o L'adresse courriel dédiée au projet : planclimat@vienn-condrieu-agglomeration.fr

5. LA PARTICIPATION

Quelques chiffres pour résumer la participation du public à cette procédure de concertation

Nombre de contributions sur la plateforme de concertation	18 idées, 31 commentaires et 135 soutiens en lien avec les idées
Nombre de contributions sur les registres papier	0
Nombre de contributions par courriel	1

6. LES CONTRIBUTIONS

6.1. CONTRIBUTIONS SUR LES REGISTRES PAPIER ET PAR COURRIEL

Les registres papier sont demeurés vierges.

Un courriel a été adressé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

6.2. CONTRIBUTIONS SUR LA PLATEFORME DE CONCERTATION

La plateforme de concertation a fait l'objet de 400 visites. Elle a recueilli 18 idées, 31 commentaires et 135 soutiens en lien avec les idées émises.

Au total, 19 contributions ont été formulées (total des idées sur la plateforme et la contribution écrite transmise par la Chambre d'Agriculture de l'Isère).

Après analyse, les observations et propositions émises n'ont pas vocation à apporter des modifications au projet de PCAET. En effet, elles sont soit déjà prises en compte dans le projet de PCAET, soit non retenues, soit traitées dans un autre cadre que le PCAET (remarques concernant le projet d'échangeur à Reventin-Vaugris). Quelques suggestions de reformulation soumises par la Chambre Agriculture de l'Isère et concernant des actions en lien avec l'agriculture ont été retenues.

En détail, les thèmes les plus souvent abordés et l'analyse des services de l'Agglo :

Thématique		Nb de soutiens sur la thématique	Analyse services Agglo
A7 Demi-échangeur Vienne Sud	Reventin-Vaugris - le demi échangeur coupera village en deux	88	Hors champ PCAET
	Accentuation pollution et nuisances		
	Insécurité routière à proximité d'habitations et des installations sportives (accueillant d'enfants)		
	Le projet va à l'encontre du plan climat air pour le territoire de l'Agglo ,il génèrera des pollutions supplémentaires qui vont impacter la santé des Reventinois .		
	Retirer le projet échangeur CENTRE Reventin pour le mettre au SUD - A localiser plus près de Roussillon , pour conforter ce pôle urbain; riverains moins touchés par pollutions		
	Le trafic de camions et d'automobile entre Pont-Evêque et St-Romain en Gal, et ceux en provenance de St Georges d'Espéranche et St Quentin Fallavier, ils ne bénéficieront pas de l'échangeur		
	Participera à une congestion croissante du réseau structurant de Lyon		
	Va entraîner une dégradation de la « circulabilité et de la sécurité » des voies de communication déjà existantes dans sa périphérie proche		
Projet qui aura un très faible impact dans la circulation routière, même lors des heures de pointe			
Mobilités ferroviaires et fluviales	Privilégier transports de marchandises par les voies fluviales et ferroviaires.	15	A considérer sous réserve de vérification faisabilité technique/financière
	Le train comme alternative à la route. Passer de la route au rail paraît être une piste d'action importante		Déjà pris en compte
	Réouverture des gares de Condrieu, Givors et de Reventin-Vaugris + rive droite, avec parking relais et navettes pour se déplacer		Non retenu hors Halte ferroviaire à Reventin-Vaugris
	Créer un mode de transport commun entre Vienne et Lyon en utilisant des bateaux taxis		Non retenu
Mobilités douces	Mobilité douce, la mobilité partagée, la mobilité électrique ou encore la mobilité autonome et connectée et au télétravail raisonné	3	Déjà prévu
	Réhabilitation des sentiers et chemins communaux de l'agglo pour assurer la sécurité des déplacements des piétons et cyclistes et encourager les modes doux - Dresser un inventaire des sentiers existants et réaliser des cartes pour sensibiliser le public à la marche.		A considérer sous réserve de vérification faisabilité technique/financière
	Mailler le territoire de pistes cyclables - créer de nouvelles pistes cyclables et dispositifs de stationnement pour vélos		Déjà prévu

	Étudier la gratuité des transports en commun dans l'agglomération comme mesure incitative, pour faire face à la pollution engendrée par la voiture.		Non retenue sauf période de forte pollution
Mobilité routière	Limitation de la vitesse de circulation automobile à 30km/h voire 20km/h sur certains axes des villes et villages pour sécuriser les déplacements lents et créer moins de pollution et nuisances.	1	Non retenue de façon systématique. Déjà appliquée sur certaines zones
Pollutions	Réduire les pollutions et nuisances sonores	11	Déjà prévu
Végétation	Compenser les espaces verts et arbres perdus	10	Déjà prévu
	Compensation des arbres coupés pour la plantation des vignes		Non retenue
Ilots de Chaleur Urbaine	Trouver des solutions pour diminuer les îlots de chaleur urbain	5	Déjà prévu
	Désimperméabilisation des cours de récréation des établissements scolaires		
Eco-gestes	Campagne de sensibilisation aux gestes éco-citoyens (moteur de voiture qui tourne lors des arrêts prolongés, climatiseurs...)	1	Déjà prévu
Eclairage	Renoncer à l'éclairage public nocturne dans les villes et villages de l'agglomération et interdire l'éclairage publicitaire pour réduire les dépenses énergétiques, la pollution visuelle et l'impact sur la faune.	1	Non retenue de façon systématique. Déjà appliquée par certaines communes

7. CONCLUSION

Les objectifs de la concertation sont atteints :

- L'information sur le Plan Climat Air Energie Territorial a été diffusée au public sur de multiples supports en cohérence avec les modalités prédéfinies réglementairement
- Le public a pu exprimer ses questionnements et points de vue
- Vienne Condrieu Agglomération peut s'appuyer sur le bilan de cette concertation dans le cadre de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial.

ANNEXE

DOSSIER DE CONCERTATION

L'ensemble des documents mis à disposition du public est disponible sur la plateforme Vienne Condrieu Concertation <https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>